Aléa 2100 des risques littoraux : de Faible à Fort

0 20 100 N

PROPRIÉTÉS FONCIÈRES

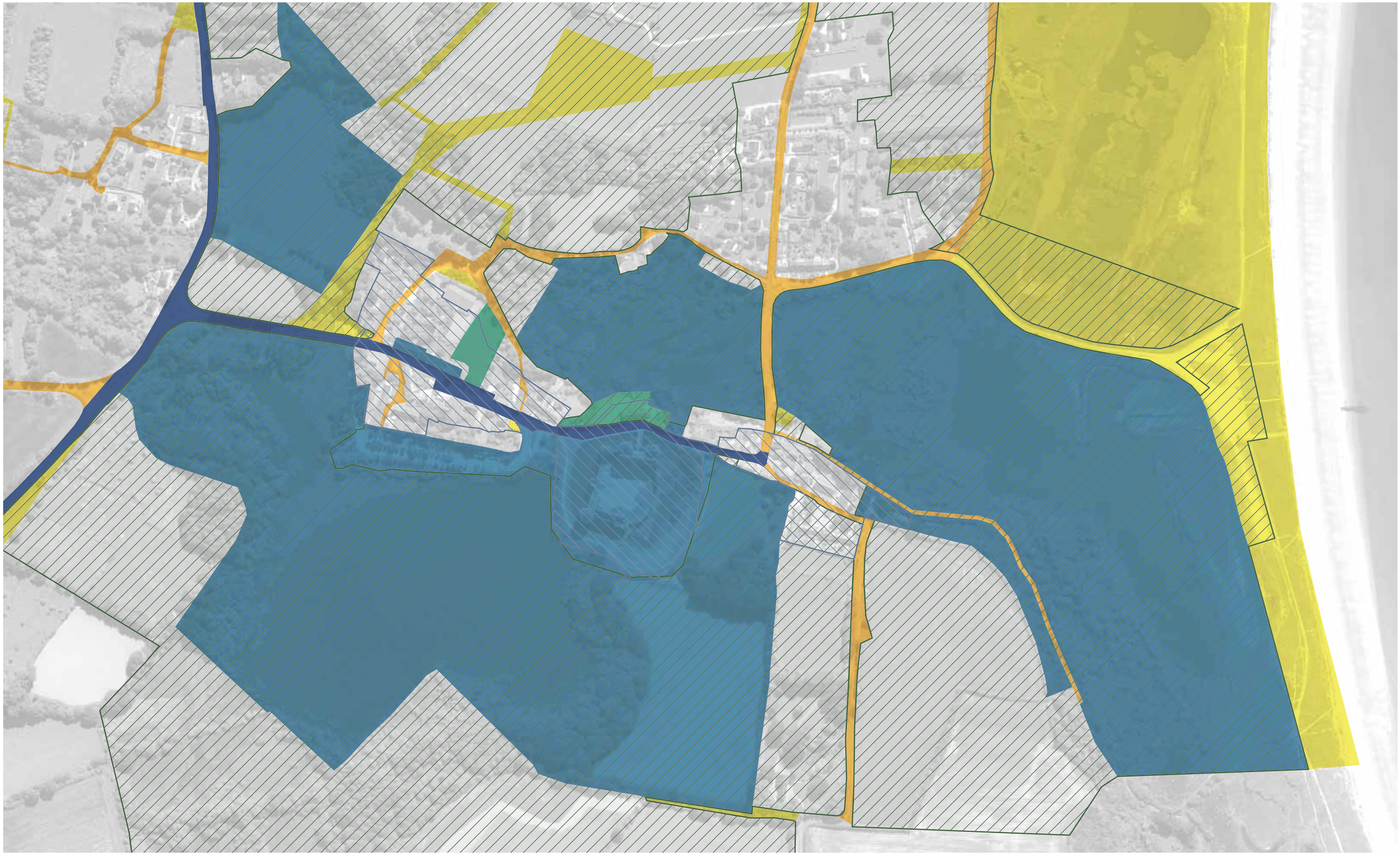

Propriété communale

Route Communale

Route Départementale

Propriété Départementale

Périmètre de préemption ENS

Périmètre de préemption urbaine (DPU)

Récement acquis par le Département

0 20 100

N

PARCOURS ET ITINÉRAIRES EXISTANTS

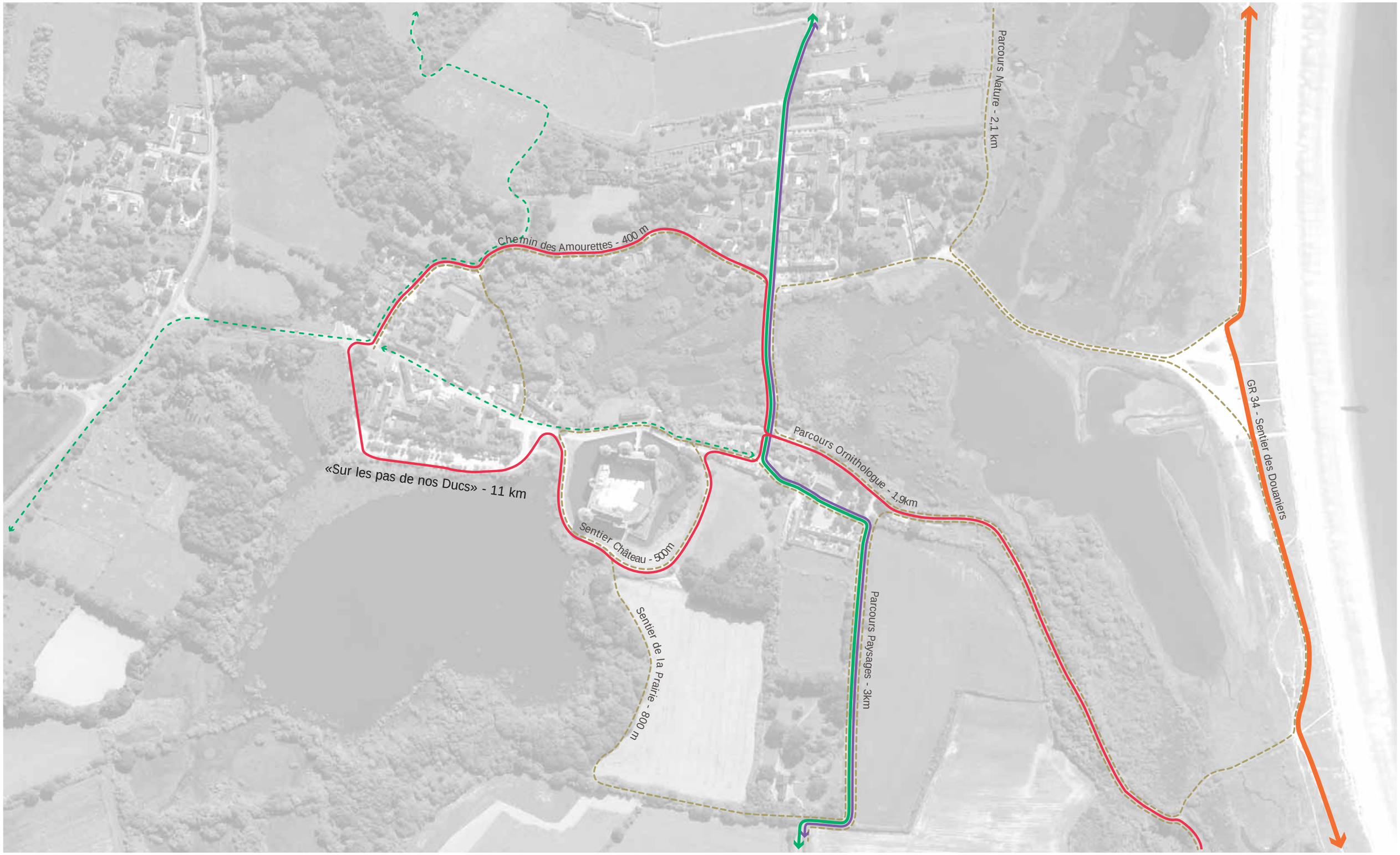

Chemin de Grande Randonnée correspondant à la Servitude de Passage des Piétons sur le Littoral

Chemin de Petite randonnée

Itinéraires du Domaine de Suscinio

Parcours Vélo GMVA

Itinéraire équestre départemental

Parcours Vélo GMVA à l'étude

0 20 100

N

PA15-1 - dossier d’évaluation des incidences

Art. R. 414-23 du code de l’environnement

DOMAINE DE SUSCINIO : REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS DE LA RD 198A ET DE SES ABORDS

Morbihan

DIRECTION DES ROUTES

Le projet est localisé dans l'emprise des sites Natura 2000 :
- Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Rivière de Pénerf, marais de Suscinio »
- Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Rivière de Pénerf »

Par ailleurs, la commune de SARZEAU est concernée par d'autres sites Natura 2000 couvrant le Golfe du Morbihan, à 3 km au Nord du projet :
- ZSC « Golfe du Morbihan, côte Ouest de Rhuys »
- ZPS « Golfe du Morbihan »

A ce titre, le projet est susceptible d'avoir des incidences directes ou indirectes sur les habitats, espèces floristiques et faunistiques présentant un intérêt communautaire.

Synthèse des données environnementales et inventaires faune-flore

Afin de bien cerner les enjeux environnementaux du site, il a dans un premier temps été établi une synthèse bibliographique des données afférentes aux habitats naturels, des espèces animales et végétales localisées sur le site et à ses abords directs. Une concertation avec les acteurs locaux a par la suite permis de confirmer cette synthèse et de l'enrichir à partir d'observations personnelles.

Dans un second temps, la réalisation d'inventaires faune-flore a été confiée à des naturalistes familiers du site de Suscinio et de ses enjeux, à savoir :
- Cyrille BLOND, naturaliste suivant depuis plusieurs années l'évolution de la faune, de la flore et des habitats du site notamment pour le compte du Département (qui gère les espaces naturels sensibles attenants). 4 sorties de terrains ont été menées.
- Emilien BARRUSSAUD, naturaliste familier de l'avifaune du site. 3 sorties dédiées à l'avifaune ont été menées entre Avril et Juin 2018, en période de reproduction.

Les enjeux apparaissent concentrés sur les milieux humides du domaine de Suscinio, à savoir principalement :
- L'étang de Suscinio, situé au Nord-Ouest du château;
- La roselière de Corn er Pont, située à l'Est du hameau de Kergomirec;

Les résultats de ces inventaires sont détaillés au travers du dossier d'étude d'impact placé en annexe de la présente étude.

Les inventaires confirment la synthèse établie à partir des études et conforte les connaissances suite à l'évolution récente du site, notamment sur la friche remplaçant l'ancienne longère faisant face au château. Ils confirment également les résultats tirés de la synthèse bibliographique établie à partir des études en possession des différents acteurs du territoire, à savoir :

- Concernant les habitats naturels, on note que le projet ne conduira pas à détruire des habitats présentant un intérêt pour les sites Natura 2000 relatifs aux marais de Suscinio. Il n'est pas identifié d'espèces végétales protégées sur les secteurs destinés à être réaménagés. Par ailleurs, on note la présence d'espèces végétales invasives aux abords des étangs et de la roselière.
- Concernant les espèces animales (hors avifa une), ces inventaires viennent préciser la présence de secteurs à enjeux pour les batraciens en lisière des habitats humides (prairies au Nord du parking de l'étang, en lisière de la roselière de Corn er Pont) et les reptiles (abords du Mur du Roy, murets de pierre disséminés sur le domaine).
- La présence de nombreux passereaux tolérants la présence de l'Homme sur la roselière de Corn er Pont, avec toutefois l'observation ponctuelle de limicoles plus sensibles au dérangement depuis l'ouverture du milieu en 2015. Les potentialités d'accueil en lisière sud restent limitées du fait de la présence de la route de Kerglomirec au sud, génératrice de nuissances (mouvements, vibrations, bruits, lumières).
- Il est fait état de la présence de passereaux en lisière Est de l'étang de Suscinio, à proximité de milieux anthropisés (parking) et des nuisances associées, et la présence d'une avifaune plus sensible au dérangement à l'Ouest de l'étang, sur des habitats situés à l'écart des nuissances.

Toutefois, les inventaires permettent de préciser l'évolution des enjeux relatifs à la roselière de Corn er Pont du fait de l'ouverture récente du milieu et de la diversification des habitats, favorable à une avifaune plus diversifiée mais également plus sensible.

Stratégie retenue dans l'élaboration du projet

Le domaine de Suscinio est localisé au sein d'une mosaïque de zones humides rétro-littorales présentant une biodiversité exceptionnelle. Du fait de la sensibilité de ces milieux et des espèces inféodées, la stratégie retenue dans le cadre de ce projet vise à éviter les atteintes portées aux milieux naturels d'intérêt.

L'analyse des Documents d'Objectifs des sites Natura 2000 du Golfe du Morbihan et de la rivière de Pénerf établie au travers du dossier d'étude d'impact permet de dire que le projet ne portera pas atteinte aux enjeux identifiés sur les sites. La mise en valeur du site de Suscinio par les aménagements prévus contribuera à sensibiliser les visiteurs à la préservation des habitats naturels et des espèces affiliées aux sites Natura 2000. Le projet implique les acteurs locaux dans la préservation des sites.

En outre, le projet prévoit un ensemble de mesures visant à réduire les pressions existantes sur les milieux aquatiques : suppression d'un cheminement au travers d'un cours d'eau, renaturalisation de berges, éloignement de la principale aire de stationnement, réduction de l'imperméabilisation, mise en place d'une rétention des eaux pluviales.

La stratégie d'évitement privilégiée dans la définition du projet permet de réduire les incidences directes sur les habitats et les espèces d'intérêt. Les mesures d'évitement, réduction et compensation prévues permettent le réduire au minimum les incidences à terme et en phase travaux.

Le projet ne remet en cause les continuités écologiques identifiées sur site. Il vient en certains points les conforter au regard de l'existant.

Incidences directes, permanentes et temporaires

La synthèse bibliographique établie, complétée par l'inventaire des habitats naturels, permet de conclure que le projet ne conduit pas à impacter directement des habitats naturels d'intérêt communautaire.
De même, la synthèse bibliographique établir, complétée par l'inventaire de la faune et de la flore, permet de conclure que le projet ne conduit pas à impacter directement des espèces végétales et animales présentant un intérêt communautaire. Dès lors, les incidences ne pourront être qu'indirectes.

 Absence d'incidences directes sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Incidences indirectes, permanentes et temporaires

Les incidences indirectes sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire peuvent être de natures multiples.

Rejet d'eaux pluviales :

Le projet prévoit à une échelle globale le maintien de l'imperméabilisation actuelle. Le réaménagement de l'aire de stationnement Nord apparait nécessaire afin de sécuriser le stationnement au niveau du domaine et réduire les pressions sur les milieux naturels. Il a été décidé d'opter pour un aménagement en 3 zones destinées à contenir les véhicules progressivement en fonction de la fréquentation du site. Cet aménagement conduira à une hausse du ruissellement et aura potentiellement un impact qualitatif et quantitatif sur l'étang de Suscinio constituant l'exutoire.
Le choix d'aménagements limités et de matériaux perméables, la mise en place de noues et de haies favorise l'infiltration des eaux pluviales in situ et réduit le débit de pointe en aval. En complément, une rétention des eaux pluviales permettra le rejet régulé d'eaux pluviales à 3 L/s/ha pour une pluie d'occurrence décennale ainsi que la rétention des matières en suspensions et polluants.
La mise en place de noues en accompagnement de voiries de part et d'autres de la route du Duc Jean V va également permettre l'infiltration et la décantation des eaux pluviales. Le choix de matériaux perméables et l'aménagement d'espaces verts au niveau du hameau de Kermoisan vont favoriser l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle, au bénéfice des habitats et espèces Natura 2000 situés en aval.
 Les mesures mises en œuvre pour la gestion des eaux pluviales dans le cadre du projet permettent de réduire et compenser les incidences sur les milieux aquatiques et indirectement sur les habitats et espèces des sites Natura 2000.

Hausse de fréquentation du site et dérangement des espèces :

La mise en valeur du domaine de Suscinio conduira à une hausse de fréquentation du site Natura 2000, notamment au niveau du belvédère, de la passerelle cheminement située en lisière de la roselière de Corn er Pont.

L'analyse des incidences du projet sur la faune et la flore permet de démontrer que le projet aura des incidences limitées sur la faune (et notamment l'avifaune) dont les espèces présentant un intérêt communautaire. En effet, la principale source de dérangement induite par le projet sera l'aménagement du cheminement en lisière de la roselière de Corn er Pont. Toutefois, les espèces identifiées sur ce secteur (des passereaux) se trouvent tolérantes vis-à-vis de la présence de l'Homme. En atteste de leur présence malgré la proximité de la rue de Kerglomirec, située en lisière Sud de la roselière. Les espèces susceptibles d'être dérangées par la présence de l'Homme trouveront par ailleurs des habitats de repli préservés du dérangement au cœur de la roselière et en sa lisière Est.

 La mise en place des mesures d'évitement, réduction et compensation décrites pour ces aménagements au travers du dossier d'étude d'impact (implantation de clôtures, maintien des haies…) permettra de limiter les incidences indirectes sur les habitats et la flore située à proximité immédiate des emprises aménagées.
En outre, le projet prévoit la réduction de la circulation et de l'emprise du stationnement au niveau du parking existant en lisière de l'étang de Suscinio. Ceci bénéficiera à l'avifaune de l'étang de Suscinio (dont de nombreux oiseaux hivernants présentant un intérêt communautaire) en limitant le dérangement généré par la circulation (mouvement, bruit et nuisances lumineuses).

Hausse du volume d'eaux usées :

Le projet ne prévoit pas de rejets d'effluents supplémentaires vers la station d'épuration communale. Si une hausse de la fréquentation du site peut être attendue du fait de sa mise en valeur, la station d'épuration communale dispose d'une capacité suffisante pour traiter efficacement le surplus d'effluents générés par la hausse de fréquentation (charge maximale de 14 833 Equivalents-Habitants (EH) pour une capacité de 30 000 EH).
 La station d'épuration communale sera en mesure de gérer efficacement les effluents générés par la hausse de fréquentation du site.

Incidences temporaire en phase travaux :

Le projet bien que localisé dans le périmètre des sites Natura 2000, ne conduira pas directement ou indirectement à la destruction d'habitats ou d'espèces protégées.

Les mesures prévues en phase travaux pour chacun des secteurs à enjeux (détaillé dans le dossier d'impact) permettent de limiter les incidences directes et indirectes sur les habitats d'intérêts Natura 2000 et les espèces affiliées situées à proximité du site Natura 2000.

NOTA
Pour plus de détails, se reporter aux dossiers
- D'Etude d'Impact réalisé au titre de l'article R122-5 du code de l'environnement.